

L'organisation non gouvernementale suédoise, Diakonia, a organisé une conférence publique, le 9 novembre 2013 à Ouagadougou, en vue de faire connaître aux acteurs du développement rural, des informations sur la loi portant régime foncier rural et réfléchir sur la problématique de l'accès des femmes à la terre.

L'organisation non gouvernementale suédoise, Diakonia, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme Justice économique sociale, a tenu une conférence publique qui a réuni, les élèves, les étudiants, les professionnels intervenant dans le domaine du foncier, ainsi que ses partenaires pour réfléchir sur la loi portant régime foncier rural, le 9 novembre 2013. Selon le représentant national de Diakonia, Luther Yaméogo, la problématique du foncier rural est une problématique potentiellement conflictogène.

« On dit que la problématique du foncier est une bombe à retardement. C'est pour cela que nous avons jugé utile de partager le contenu de cette loi, d'écouter également les principales autorités en charge du domaine pour expliquer davantage sa procédure, sa portée et ses enjeux. », a-t-il justifié.

Selon lui, l'objectif global de cette conférence est de faire connaître aux acteurs du développement rural, des informations sur la loi portant régime foncier, en vue d'améliorer leurs interventions auprès de leurs publics-cibles. Et cela leur permettra d'entreprendre des actions idoines de sensibilisation et de plaidoyer dans le développement rural.

Ainsi, les informations données ont porté sur la clarification des concepts liés au régime foncier rural comme la sécurisation foncière, les acteurs du foncier rural, etc. Les participants ont été aussi informés de la loi foncière en cours. De même que des mécanismes et outils de mise en œuvre de suivi et d'évaluation de la loi sur le régime foncier rural et des spécificités de la loi sur l'accès de la femme à la terre.

Pour le ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, Toussaint Abel Coulibaly, l'initiative du Diakonia est à louer, parce qu'elle contribue à résoudre la problématique cruciale du régime foncier.

« Malgré l'existence des textes régissant le foncier rural, force est de constater que ce secteur connaît toujours des conflits pour le contrôle et la gestion de la terre et des ressources liées à celle-ci », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter que la question du foncier rural est marquée par des conflits divers, la pratique de la spéculation foncière, le déboisement. Toute chose qui ne fait qu'exacerber les tensions en milieu rural avec des conséquences qui sont plus ressenties par les femmes.

Ce qui justifie le choix du thème « Loi portant régime foncier rural au Burkina Faso et la problématique de l'accès à la terre par les femmes. » En ce qui concerne la problématique de l'accès à la terre par les femmes, M.Yaméogo affirme qu'un accent particulier y est mis.

« Il y a une réalité de fait dans notre pays où plus de 52% de la population est composée de femmes, pourtant la plupart des inégalités sont constatées au niveau de cette couche. Nous essayons de mettre en lumière ces inégalités et apporter des moyens correctifs. »

De l'avis du ministre Coulibaly, la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural doit d'abord favoriser la reconnaissance de la protection des droits de propriété, de puissance, des possessions foncières et des droits d'usage de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales.

Ensuite, favoriser l'accès équitable de l'ensemble de ces acteurs sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique. Enfin, promouvoir une mise en valeur durable des ressources foncières, prévenir les conflits fonciers qui troublent la paix sociale.

Le représentant national de Diakonia a rappelé que près de 80% de la population vit de l'agriculture et de l'élevage qui constituent 30% du produit intérieur brut et 60% des exportations. C'est pourquoi la loi N°034-2009/AN portant régime foncier rural a été adoptée.

Mahamadou SINGBEOGO